



Indemnités réglées en partie par fonds de garantie

Par **baloo71**, le **11/02/2013** à **16:25**

bonjour,

Mon fils a été agressé, il a reçu un coup de couteau, l'auteur a fait de la prison et a été condamné à verser 7186 euros. Il a été indemnisé de 30% de cette somme par le sarvi il reste 5000 euros qu'il n'arrive pas du tout à récupérer que doit-il faire? sont-ils perdus ou y a-t-il un recours?

merci pour votre réponse

Par **citoyenalpha**, le **11/02/2013** à **17:15**

Bonjour

votre fils doit saisir la CIVI

voici les conditions et modalités :

<http://vosdroits.service-public.fr/F2313.xhtml>

Restant à votre disposition